

PREFET DE L'AVEYRON

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique est organisée sur le territoire de la commune de CALMONT **pour une durée de 31 jours consécutifs du 25 septembre 2017 à 9 heures au 25 octobre 2017 à 17 heures** suite à la demande de régularisation de l'autorisation d'exploiter des installations de criblage, mélange, stockage et conditionnement de semences sur le territoire de la commune de CALMONT par la société RAGT SEMENCES, dont le siège social est situé Rue Emile Singla Site de Bourran 12000 RODEZ.

La commune de CALMONT est siège de l'enquête

Les pièces du dossier d'enquête qui comprend l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et les avis recueillis pendant l'instruction sont mises en ligne et accessibles depuis le site internet de la préfecture « www.aveyron.gouv.fr » à la rubrique consultation du public.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de l'Aveyron. Toute information sur le dossier peut être obtenue auprès de la société RAGT SEMENCES.

Le dossier soumis à enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur sont déposés pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de CALMONT afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux au public.

Les observations et les propositions peuvent être recueillies **jusqu'au 25 octobre 2017 à 17 heures :**

- ▶ de façon manuscrite sur le registre d'enquête déposé à la mairie susvisée,
- ▶ par voie dématérialisée sur l'adresse mail dédiée pref-enquete-ragt@aveyron.gouv.fr
- ▶ par correspondance au commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie de CALMONT, siège de l'enquête. Ne pourront être pris en compte que les courriers arrivés au siège de l'enquête avant l'heure de clôture de l'enquête publique.

Ces observations sont tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête :

- ▶ à la mairie de CALMONT pour les observations transmises par courrier,
- ▶ et pour les observations dématérialisées, depuis le site internet de la préfecture « www.aveyron.gouv.fr ».

Ces observations sont également communicables pendant toute la durée de l'enquête à toute personne qui en fait la demande. Les frais de reproduction ou de mise sur support informatique sont à ses frais.

Monsieur Michel BONHOURE, commissaire-enquêteur, sera présent pour recevoir les observations du public à la mairie de CALMONT, aux jours et heures suivants :

Lundi	25 septembre 2017	14h/17h
Jeudi	5 octobre 2017	14h/17h
Samedi	14 octobre 2017	9h/12h
Mercredi	25 octobre 2017	9h/12h

Toute personne peut à cette occasion formuler des observations, soit oralement auprès du commissaire enquêteur, soit par écrit sur le registre tenu à cet effet.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de CALMONT, à la préfecture de l'Aveyron (DCAME-SCAE3) ainsi que sur le site internet des services de l'Etat « www.aveyron.gouv.fr » pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

A l'issue de la procédure, le préfet statuera sur la demande par arrêté préfectoral au vu des pièces du dossier et des consultations réglementaires. La décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera soit une autorisation assortie de prescriptions soit un refus.

Pour le préfet et par délégation
La secrétaire générale



Michèle LUGRAND